

2025/20/10/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à seize heures, le vingt octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, ROYANT Helen, MOIZAN Anne-Marie, GUEGUEN Annick, GOUJARD Laurine, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé (e)(s) : LE FUR Françoise, BAUDET Dannie, ULLIAC Morgane, LE GOFF Jeannine LE FUR Annick,

Absent(e)(s) : KERSULEC Louis

Procuration(s) : LE FUR Françoise à LE FLOC'H Hervé, LE FUR Annick à MOIZAN Anne-Marie, BAUDET Dannie à ROYANT Helen, LE GOFF Jeannine à HENRY Catherine

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 13/10/2025

Reçu en Préfecture de VANNES le 27/10/2025

Convocation affichée le : 13/10/2025

Publié ou notifié le 27/10/2025

Nombre de Conseillers :

Certifié exécutoire le 27/10/2025

En exercice : 12

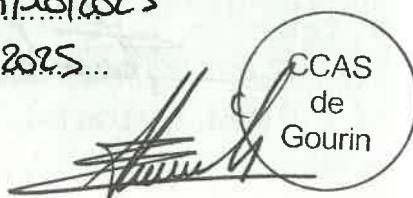
A GOURIN, le 27/10/2025...

Présents : 6

Le Président,

Procuration (s) : 4

Hervé LE FLOC'H



CCAS
de
Gourin

2- CCAS – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN RELATIVE À LA PRESTATION DE CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI (ARE)

Le Président expose à l'assemblée délibérante Le dispositif d'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) dont bénéficient les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public. Il propose de confier le calcul de cette allocation au Centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Morbihan.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu l'exposé,

Au moyen d'un vote à main levée, à l'UNANIMITÉ,

ACCEPTE

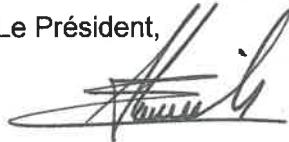
- De conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan pour le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi,

AUTORISE

- Le Président à signer la convention et toute pièce s'y rapportant,

INSCRIT

- Les crédits nécessaires au budget.

Le Président,

Hervé LE FLOC'H



Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 20 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY